

MÉMOIRE

## Demandes prébudgétaires 2025-2026



**Rassembler. Accompagner. Affirmer.**

## Table des matières

Sommaire des recommandations.....	5
Introduction.....	7
<b>1. Finances, fiscalité et infrastructures.....</b>	<b>8</b>
1.1 Infrastructures municipales.....	8
1.2 Infrastructures récréatives et sportives.....	8
1.3 Coopération intermunicipale.....	9
<b>2. Développement économique régional et soutien aux entreprises.....</b>	<b>9</b>
2.1 Soutien aux entreprises.....	9
2.2 Vitalité commerciale.....	10
2.3 Activités forestières et minières.....	11
2.4 Transition énergétique.....	12
<b>3 Habitation et itinérance.....</b>	<b>12</b>
3.3 Habitation.....	12
3.4 Itinérance.....	13
<b>4 Environnement, changements climatiques et aménagement du territoire.....</b>	<b>13</b>
4.3 Transport collectif.....	13
4.4 Environnement.....	14
4.5 Aménagement du territoire.....	14
<b>5 Sécurité publique.....</b>	<b>15</b>
5.3 Premiers répondants.....	15

## La voix des gouvernements de proximité

Depuis maintenant 100 ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) rassemble les gouvernements de proximité de toutes les régions du Québec. Sa mission est d'exercer un leadership fort pour des gouvernements de proximité autonomes et efficaces. Elle mobilise l'expertise municipale, accompagne ses membres dans l'exercice de leurs compétences et valorise la démocratie municipale. Les municipalités membres de l'UMQ représentent plus de 85 % de la population et du territoire du Québec et gèrent 95 % des budgets municipaux.

## Sommaire des recommandations

**Recommandation n° 1 :** Hausser le pourcentage des investissements prévus pour les infrastructures municipales dans le plan québécois des infrastructures afin de tendre vers le niveau de 2018 qui atteignait 7,3 %, soit une enveloppe totale de 11,2 milliards de dollars de 2025 à 2035;

**Recommandation n° 2 :** Arriver rapidement à une entente avec le gouvernement fédéral sur le partage des sommes prévues au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et verser ces sommes dans le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec;

**Recommandation n° 3 :** Poursuivre les investissements en matière d'infrastructures sportives et récréatives dès le budget 2025-2026 en planifiant un nouvel appel à projets au PAFIRSPA;

**Recommandation n° 4 :** Financer la mesure budgétaire 1437 du ministère de l'Éducation pour le partage des plateaux sportifs entre CSS et les municipalités;

**Recommandation n° 5 :** Bonifier de 35 millions de dollars par année les sommes dédiées aux regroupements de services municipaux dans une perspective d'amélioration de l'efficacité pour le gouvernement du Québec et le milieu municipal;

**Recommandation n° 6 :** Mettre en place un programme ciblé d'aide financière et d'accompagnement à la diversification des marchés d'exportation;

**Recommandation n° 7 :** Mettre en œuvre des initiatives favorisant les fournisseurs québécois, telles que l'octroi de sommes supplémentaires pour le développement du maillage entre contractants et fournisseurs;

**Recommandation n° 8 :** Dans l'éventualité de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, mettre en œuvre un programme de soutien financier pour aider l'ensemble des entreprises qui seront affectées par les tarifs et les contre-mesures, particulièrement les PME québécoises;

**Recommandation n° 9 :** Accroître les sommes dédiées à la vitalité commerciale afin que l'ensemble des municipalités ayant ces défis, notamment en ce qui concerne leurs centres-villes et les cœurs villageois, puisse avoir accès à une aide financière conséquente;

**Recommandation n° 10 :** Mettre sur pied un fonds destiné aux municipalités qui vivent des activités forestières et minières afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Le maintien et l'amélioration des infrastructures locales;
- La consolidation et la diversification du tissu économique, passant notamment par la seconde et la troisième transformation des ressources naturelles;

**Recommandation n° 11 :** Se doter d'un plan d'investissement sur 15 ans pour le reboisement des superficies touchées par les perturbations naturelles et hausser les budgets accordés aux travaux sylvicoles afin d'optimiser les volumes de coupe de bois à long terme et de pérenniser les emplois de ce secteur;

**Recommandation n° 12 :** Prévoir des sommes dédiées aux municipalités pour leur propre transition énergétique, notamment pour accroître l'efficacité énergétique et libérer des capacités énergétiques pour de nouveaux projets porteurs sur le plan économique;

**Recommandation n° 13 :** Lancer un nouvel appel à projets dans le cadre du programme habitation abordable Québec pour accroître l'offre de logements abordables;

**Recommandation n° 14 :** Investir des sommes suffisantes dans les programmes concernés pour permettre une remise en état rapide des logements sociaux en mauvais état;

**Recommandation n° 15 :** Prévoir rapidement des sommes conséquentes pour accroître l'offre d'hébergement d'urgence pour les personnes itinérantes.

**Recommandation n° 16 :** Assurer une meilleure prévisibilité dans le financement des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes vulnérables;

**Recommandation n° 17 :** Permettre aux municipalités locales et aux MRC d'imposer une taxe sur les carburants, sans être dans l'obligation de demander l'autorisation au gouvernement du Québec;

**Recommandation n° 18 :** Octroyer de nouveaux leviers financiers devant être mis en place afin de permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants de posséder et d'exploiter leur propre flotte de véhicules;

**Recommandation n° 19 :** Hausser la contribution gouvernementale reliée au financement du transport adapté à 65 % dans le programme de subvention au transport adapté;

**Recommandation n° 20 :** Hausser les investissements visant à appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains;

**Recommandation n° 21 :** Prévoir les sommes nécessaires pour accompagner les municipalités dans l'aménagement sécuritaire et la révision des limites de vitesse des zones scolaires;

**Recommandation n° 22 :** Adopter un programme de compensation financière adéquat permettant aux municipalités de couvrir l'ensemble des frais associés aux services de premiers répondants.

## Introduction

Le présent mémoire vise à faire part des demandes prébudgétaires de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le budget du Québec 2025-2026.

Le milieu municipal et le gouvernement du Québec travaillent tous pour améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. C'est dans cet esprit qu'a été signée la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité le 13 décembre 2023. À cet effet, le milieu municipal peut contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec. Par sa proximité avec les citoyennes et citoyens, il est à même de déployer des initiatives adaptées aux réalités locales.

L'UMQ prend acte du contexte politique, économique et budgétaire actuel. Par ses propositions, elle met de l'avant des pistes de solutions pour accroître l'efficacité des interventions du milieu municipal et du gouvernement du Québec, favoriser la croissance économique du Québec, soutenir les entreprises dans l'éventualité de l'imposition de tarifs par les États-Unis et mieux affronter les crises auxquelles le Québec est confronté, soit la crise du logement, la croissance du nombre de personnes itinérantes et les changements climatiques qui requièrent l'adaptation des infrastructures publiques.

Les demandes prébudgétaires de l'UMQ sont groupées en cinq thèmes :

- 1) Finances, fiscalité et infrastructures
- 2) Développement économique régional et soutien aux entreprises
- 3) Habitation et itinérance
- 4) Environnement, changements climatiques et aménagement du territoire
- 5) Sécurité publique

## 1. Finances, fiscalité et infrastructures

### 1.1 Infrastructures municipales

Les municipalités disposent d'un parc d'infrastructures important dont une grande partie devra être mise à niveau au cours des prochaines années. En effet, le déficit de maintien d'actifs des infrastructures municipales d'eau et de la chaussée au-dessus des canalisations s'élève à près de 45 milliards de dollars selon le portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec 2022, réalisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines. Les municipalités ne pourront pas, à elles seules, combler ce déficit de maintien d'actifs au cours des prochaines années.

Au moment où les municipalités sont confrontées à cet enjeu majeur, la part du plan québécois des infrastructures (PQI) consacrée aux infrastructures municipales a chuté au cours des dernières années, passant de 7,3 % dans le PQI 2018-2028 à 4,7 % dans le PQI 2024-2034. En termes absolus, l'enveloppe prévue pour les infrastructures municipales oscille entre 7 et 7,5 milliards de dollars depuis plusieurs années alors que l'enveloppe totale du PQI a crû de plus de 50 % depuis 2018. Avec les hausses de coûts constatées au cours des dernières années, cela signifie qu'en termes réels, les municipalités sont en mesure de réaliser beaucoup moins de travaux qu'auparavant. Il est important que cette tendance soit inversée afin d'assurer la pérennité des infrastructures municipales, qui sont essentielles pour la qualité de vie des Québécoises et des Québécois, ainsi que pour le développement économique du Québec.

Rappelons également que les municipalités doivent adapter leurs infrastructures aux changements climatiques, ce qui représente une pression financière additionnelle. À cet effet, l'UMQ reconnaît que le gouvernement du Québec a accru sa contribution financière pour s'attaquer à ce défi majeur. Toutefois, des investissements supplémentaires seront nécessaires pour accroître la résilience de nos infrastructures.

**Recommandation n° 1 :** Hausser le pourcentage des investissements prévus pour les infrastructures municipales dans le plan québécois des infrastructures afin de tendre vers le niveau de 2018 qui atteignait 7,3 %, soit une enveloppe totale de 11,2 milliards de dollars de 2025 à 2035.

Un nombre croissant de municipalités doit limiter ou interrompre le développement immobilier dans certains secteurs de leur territoire en raison du manque de capacité des infrastructures. Cette situation freine la croissance économique du Québec puisque certaines entreprises peinent à trouver des emplacements pour s'implanter ou sont limitées dans leur capacité d'expansion. De plus, dans un contexte de crise du logement, cela nuit également à la construction de nouveaux logements. Il est donc impératif que les investissements en infrastructures suivent le rythme nécessaire à la construction de logements. Un financement accru permettra d'accélérer le développement de projets immobiliers et par conséquent, la construction de logements et la réalisation de projets porteurs sur le plan économique.

**Recommandation n° 2 :** Arriver rapidement à une entente avec le gouvernement fédéral sur le partage des sommes prévues au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et verser ces sommes dans le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec.

### 1.2 Infrastructures récréatives et sportives

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) lancé au début de l'été 2023 a été doté d'une enveloppe de 300 M\$. Le gouvernement du Québec s'est engagé à investir 1,5 G\$ sur 10 ans afin d'augmenter la présence d'infrastructures sportives et récréatives, accessibles et en bon état, dans toutes les régions du Québec. Or, le soutien financier actuel et futur est insuffisant pour assurer la pérennité et la qualité des installations. En effet, les besoins sont énormes dans l'ensemble du

Québec. Pour preuve, 967 projets ont été déposés à travers le Québec dans le cadre du premier appel de projets du PAFIRSPA. Malheureusement, la vaste majorité de ces projets a été refusée et peu de projets structurants, à portée supralocale ou régionale, ont été financés. En effet, les arénas et les piscines intérieures, pour ne nommer que celles-là, sont des infrastructures importantes pour la population. Cependant, leur coût se chiffre dans les dizaines de millions de dollars. Pour être en mesure d'offrir des infrastructures récréatives et sportives de qualité à l'ensemble des Québécoises et des Québécois, un soutien financier additionnel est nécessaire.

**Recommandation n° 3 :** Poursuivre les investissements en matière d'infrastructures sportives et récréatives dès le budget 2025-2026 en planifiant un nouvel appel à projets au PAFIRSPA.

En décembre dernier, le ministère de l'Éducation a suspendu sa mesure budgétaire 1437 pour le partage des installations sportives entre les municipalités et les centres de services scolaires. Cette mesure d'une dizaine de millions permet aux associations sportives d'avoir accès à des plateaux sportifs à faible coût et permet d'optimiser l'utilisation des installations sportives municipales et scolaires.

**Recommandation n° 4 :** Financer la mesure budgétaire 1437 du ministère de l'Éducation pour le partage des plateaux sportifs entre CSS et les municipalités.

## 1.3 Coopération intermunicipale

Les avantages de la coopération intermunicipale (par exemple, regroupement de services de gestion des matières résiduelles, de sécurité civile ou de sécurité incendie) sont bien connus. Les regroupements permettent d'offrir des services de meilleure qualité et à moindre coût. Cependant, la mise en œuvre de ces regroupements peut occasionner une hausse de coûts à court terme, qui peut limiter leur réalisation, malgré les économies à moyen et long terme qui seraient générées, tant pour le gouvernement du Québec que pour le milieu municipal. Une aide financière qui couvre une partie des coûts des regroupements lors des premières années de mise en commun permet de retirer ce frein aux regroupements.

L'aide financière de l'axe « coopération municipale » du volet 4 du Fonds régions et ruralité qui permet notamment d'appuyer financièrement les regroupements de services municipaux a été épuisée plus d'un an avant la fin prévue des crédits budgétaires. Cela démontre l'intérêt du milieu municipal pour travailler à l'optimisation des ressources, ainsi que la nécessité d'accroître les incitatifs financiers qui auront pour effet d'optimiser l'utilisation des fonds publics à moyen et long terme, au bénéfice de l'ensemble de la population et du gouvernement du Québec.

**Recommandation n° 5 :** Bonifier de 35 millions de dollars par année les sommes dédiées aux regroupements de services municipaux dans une perspective d'amélioration de l'efficacité pour le gouvernement du Québec et le milieu municipal.

## 2. Développement économique régional et soutien aux entreprises

### 2.1 Soutien aux entreprises

La menace d'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis demeure malgré le récent report de la mise en œuvre de ces tarifs au mois de mars 2025. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral devraient

faire de la diversification des marchés d'exportation une priorité afin de réduire la dépendance des entreprises québécoises au marché américain et ouvrir de nouveaux marchés sous-exploités qui pourraient présenter un grand potentiel de croissance.

**Recommandation n° 6 :** Mettre en place un programme ciblé d'aide financière et d'accompagnement à la diversification des marchés d'exportation.

Augmenter la part de contenu québécois dans les biens fabriqués au Québec renforcerait les chaînes d'approvisionnement québécoises, réduirait la dépendance aux importations américaines et stimulerait l'activité économique.

**Recommandation n° 7 :** Mettre en œuvre des initiatives favorisant les fournisseurs québécois, telles que l'octroi de sommes supplémentaires pour le développement du maillage entre contractants et fournisseurs

Les dommages qui pourraient être infligés au tissu économique québécois dans l'éventualité où les tarifs américains annoncés seraient mis en œuvre seraient substantiels et requerraient une réponse forte du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. L'UMQ recommande de mettre en œuvre un programme qui viendra en aide à toutes les entreprises qui seront affectées par une éventuelle guerre tarifaire, qu'elles soient des entreprises commerçant directement avec les États-Unis ou qu'elles soient des intermédiaires dans la chaîne d'approvisionnement.

**Recommandation n° 8 :** Dans l'éventualité de l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis, mettre en œuvre un programme de soutien financier pour aider l'ensemble des entreprises qui seront affectées par les tarifs et les contre-mesures, particulièrement les PME québécoises.

## 2.2 Vitalité commerciale

Les commerces ayant pignon sur rue doivent faire face à de nombreux défis depuis plusieurs années. La croissance du commerce en ligne ainsi que l'avènement du télétravail sont des phénomènes ayant réduit les déplacements vers les centres-villes et les cœurs villageois. Le maintien d'une offre commerciale variée et suffisante est important pour assurer le dynamisme ainsi que l'attractivité des milieux, et représente une condition sine qua non à l'occupation et à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec. Dans ce contexte, un soutien financier accordé à l'ensemble des municipalités afin de soutenir la vitalité des centres-villes et des cœurs villageois contribuerait à la promotion de l'entrepreneuriat, à l'attraction d'investissements, et à la création d'un environnement propice à la croissance des entreprises. Il en résulterait des communautés plus dynamiques et prospères.

À titre de rappel, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement s'est engagé à débloquer une enveloppe budgétaire de 470 M\$ pour soutenir les milieux dévitalisés, notamment dans une perspective de soutien aux services de proximité.

**Recommandation n° 9 :** Accroître les sommes dédiées à la vitalité commerciale afin que l'ensemble des municipalités ayant des défis, notamment en ce qui concerne leurs centres-villes et les cœurs villageois, puisse avoir accès à une aide financière conséquente.

## 2.3 Activités forestières et minières

La réalité des municipalités bénéficiant d'activités minières et forestières varie énormément. Par exemple, certaines ont un développement minier à proximité de leur périmètre d'urbanisation alors que d'autres ont un développement minier qui se trouve à plusieurs centaines de kilomètres, mais en sont le principal point d'approvisionnement, de services ou de contact.

Dans tous les cas, ces activités ont des impacts sur les infrastructures locales. À ce titre, le passage de nombreux camions provoque une usure prématurée de certaines routes dont l'entretien relève des municipalités. L'exploitation d'une mine représente également un défi quant à l'adaptation des services municipaux face à l'arrivée d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs. D'autre part, certaines communautés vivent également le phénomène du navettage, communément appelé « fly-in, fly-out ». Ce phénomène, qui permet de combler des besoins en main-d'œuvre, notamment dans le secteur minier, n'est pas sans impact sur les communautés d'accueil. Bien que leur présence stimule l'économie locale, ces travailleuses et travailleurs utilisent les infrastructures municipales comme les piscines et les bibliothèques, sans pour autant augmenter les revenus municipaux permettant leur entretien et l'augmentation de leur capacité d'accueil. L'augmentation des besoins en matière de gestion des matières résiduelles et d'approvisionnement en eau représente d'autres défis auxquelles font face ces municipalités.

Le tissu économique des municipalités concernées est très diversifié. Certains se caractérisent par une branche industrielle dominant largement l'activité de la municipalité ou de la région. Une diversification de ce tissu économique s'avère parfois nécessaire et souhaitée, alors que pour d'autres, la consolidation autour de la seconde et de la troisième transformation des ressources naturelles extraites est la voie à suivre.

La diversification et la consolidation économiques ainsi que le maintien et l'amélioration des infrastructures locales sont essentiels à la résilience des communautés. Ces aspects sont également névralgiques pour assurer une acceptabilité sociale des projets miniers au Québec.

**Recommandation n° 10 :** Mettre sur pied un fonds destiné aux municipalités qui vivent des activités forestières et minières afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Le maintien et l'amélioration des infrastructures locales;
- La consolidation et la diversification du tissu économique, passant notamment par la seconde et la troisième transformation des ressources naturelles.

L'influence économique du secteur forestier est significative dans plusieurs régions du Québec. Il génère des retombées dans plus de 900 municipalités québécoises. Dans 150 de ces municipalités, il représente plus de 10 % des emplois. Or, l'industrie forestière traverse présentement une vague de fermeture dans plusieurs régions qui requiert des actions supplémentaires afin de préserver les emplois et l'industrie.

Malgré les investissements annoncés dans les dernières mises à jour économiques et le dernier budget, notamment dans le contexte des incendies de forêt majeurs qui ont frappé plusieurs régions, des sommes supplémentaires seront nécessaires pour assurer le renouvellement des territoires ravagés par les incendies puisqu'environ 300 000 hectares de forêt sont partis en fumée. Malheureusement, plusieurs territoires sont susceptibles de connaître des échecs de régénération de la forêt, ce qui risque d'occasionner une diminution des possibilités forestières au Québec. Un plan d'investissement conséquent, sur 15 ans, permettrait d'éviter ce scénario, qui aurait un impact néfaste sur l'économie de plusieurs régions.

**Recommandation n° 11 :** Se doter d'un plan d'investissement sur 15 ans pour le reboisement des superficies touchées par les perturbations naturelles et hausser les budgets accordés aux travaux sylvicoles afin d'optimiser les volumes de coupe de bois à long terme et pérenniser les emplois de ce secteur.

## 2.4 Transition énergétique

Le manque de capacité et de puissance électrique, particulièrement en période de pointe, a des effets sur l'établissement, l'agrandissement ou la décarbonation d'entreprises sur le territoire de municipalités partout au Québec, affectant ainsi directement le développement économique de leur région. Or, optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en faisant face à une demande grandissante en énergies renouvelables nécessite des actions concertées.

En élaborant des plans climatiques cohérents avec les objectifs gouvernementaux, les municipalités exercent un leadership important pour réduire à la source la demande d'énergie et améliorer le bilan GES du Québec. À titre d'exemples, les municipalités peuvent rendre leurs bâtiments carboneutres, améliorer la gestion de la pointe de leurs actifs, opter pour la biométhanisation, la biomasse forestière ou encore miser sur la mobilité active et l'électrification de leur parc de véhicules. En montrant l'exemple, les municipalités sont des ambassadrices de la transition énergétique et incitent la population à prendre part au changement. Un financement dédié aux municipalités permettra d'accélérer la transition énergétique et libérera des capacités énergétiques pour de nouveaux projets porteurs sur le plan économique.

**Recommandation n° 12 :** Prévoir des sommes dédiées aux municipalités pour leur propre transition énergétique, notamment pour accroître l'efficacité énergétique et libérer des capacités énergétiques pour de nouveaux projets porteurs sur le plan économique.

## 3 Habitation et itinérance

### 3.3 Habitation

La pénurie de logements nuit à l'attraction de travailleuses et travailleurs, limitant la croissance des entreprises et par conséquent le développement économique de nos régions. De plus, une grande part des ménages québécois rencontre des problèmes d'abordabilité du logement ou éprouve des difficultés à accéder à la propriété.

Dans sa Stratégie québécoise en habitation annoncée à l'automne 2024, le gouvernement du Québec a présenté divers leviers afin d'outiller les municipalités et les partenaires municipaux pour favoriser le développement résidentiel, mais aucun moyen additionnel n'a été annoncé. Les municipalités sont déjà à l'œuvre avec de nouveaux outils réglementaires et financiers adoptés au cours des derniers mois pour soutenir le développement de logements.

Plus d'un an après le dernier appel à projets du Programme habitation abordable Québec (PHAQ), il est primordial de lancer un nouvel appel à projets afin de créer davantage de logements abordables dans l'ensemble des régions du Québec.

**Recommandation n° 13 :** Lancer un nouvel appel à projets dans le cadre du Programme habitation abordable Québec pour accroître l'offre de logements abordables.

Le parc de logements sociaux comporte un nombre significatif de logements en mauvais état. Afin d'assurer la pérennité de ces logements, et qu'ils puissent continuer d'accueillir des gens dans le besoin pour plusieurs années, il est nécessaire de prévoir des sommes pour les remettre en état.

**Recommandation n° 14 :** Investir des sommes suffisantes dans les programmes concernés pour permettre une remise en état rapide des logements sociaux en mauvais état.

## 3.4 Itinérance

Les municipalités sont aux premières lignes face à l'itinérance. Chaque jour, elles sont confrontées à une crise humanitaire qui s'intensifie, et le retour des grands froids ne fait qu'ajouter à l'urgence d'agir. Au cours des dernières années, les municipalités ont dû pallier le manque de ressources déployées par les autres ordres de gouvernement pour faire face à cette crise qui affecte dans un premier lieu les personnes itinérantes, mais également l'ensemble des communautés touchées. Une action gouvernementale rapide et à la hauteur de la gravité de cette crise est nécessaire pour améliorer la situation sur le terrain.

**Recommandation n° 15 :** Prévoir rapidement des sommes conséquentes pour accroître l'offre d'hébergement d'urgence pour les personnes itinérantes.

À l'heure actuelle, plusieurs ressources qui se trouvent sur le terrain et qui travaillent avec les personnes les plus vulnérables de notre société ne disposent pas d'un financement à moyen et long terme, si bien qu'elles ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des mesures structurantes pouvant aider durablement les personnes vulnérables. En effet, une amélioration de la prévisibilité du financement des organismes communautaires peut contribuer à consolider le filet social et faire une réelle différence pour les personnes qui en ont le plus besoin, notamment dans une perspective de réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance.

**Recommandation n° 16 :** Assurer une meilleure prévisibilité dans le financement des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes vulnérables.

## 4 Environnement, changements climatiques et aménagement du territoire

### 4.3 Transport collectif

Depuis plusieurs années déjà, les acteurs du transport collectif s'entendent à l'effet que le modèle de financement des opérations du transport collectif est inadapté en raison du découplage entre les revenus et les dépenses des sociétés de transport. Ce constat est une réalité, tant dans les grands centres urbains que dans l'ensemble des régions du Québec.

Les besoins et attentes de la population des régions face aux modes de transport offerts sont en évolution. Ces dernières années, plusieurs municipalités constatent un intérêt croissant de leurs citoyennes et citoyens pour des solutions de mobilité plus durables, dont le transport collectif. Il constitue d'ailleurs un facteur d'acceptabilité sociale dans les projets de consolidation du territoire. Plusieurs municipalités souhaitent donc développer et améliorer leur offre de service en la matière.

Or, elles ne disposent pas de l'ensemble des outils financiers nécessaires pour développer l'offre de transport collectif attendue par la population. En ce qui concerne la taxe sur les carburants, le milieu municipal doit demander l'autorisation du gouvernement du Québec pour pouvoir mettre en place une majoration servant à financer le transport collectif. À l'instar de la taxe sur l'immatriculation, celui-ci ne devrait pas avoir à solliciter l'autorisation du gouvernement du Québec pour utiliser cet outil, qui représente une source de revenus importante dans les milieux où elle est utilisée pour financer le transport collectif, soit sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal et de la région administrative

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette exigence ralentit et nuit au déploiement d'initiatives visant à développer l'offre de transport collectif en région. Par exemple, sept MRC du Bas-Saint-Laurent forment la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent (RTBSL), qui souhaite offrir un service de transport collectif régional. La RTBSL ne pourra pas aller de l'avant avec son projet avant 2026 puisqu'elle tente toujours d'obtenir l'approbation du gouvernement du Québec pour utiliser cet outil de financement.

**Recommandation n° 17 :** Permettre aux municipalités locales et aux MRC d'imposer une taxe sur les carburants, sans être dans l'obligation de demander l'autorisation au gouvernement du Québec.

La *Loi sur les Transports* empêche les municipalités de moins de 100 000 habitants de mettre en place leur propre société de transport, de posséder et d'opérer leur propre flotte de véhicules. Elles sont forcées de faire affaire avec un transporteur privé et de procéder par appel d'offres public. Ce faisant, les municipalités de taille moyenne n'ont pas accès à une part importante des programmes s'adressant aux sociétés de transport (p.ex. PADTC Volet 1 – Aide au transport en commun urbain, SOFIL, etc.). Elles doivent également composer avec une faible concurrence qui peut avoir un impact à la hausse sur les coûts.

**Recommandation n° 18 :** Octroyer de nouveaux leviers financiers devant être mis en place afin de permettre aux municipalités de moins de 100 000 habitants de posséder et d'exploiter leur propre flotte de véhicules.

La contribution financière moyenne du gouvernement du Québec se chiffre à 51 % et la différence est assumée par les usagers et les municipalités, malgré le fait que le cadre financier du ministère des Transports et de la Mobilité durable établit à 65 % la contribution gouvernementale. Cet écart résulte en une réduction des services dans différentes régions du Québec, rendant encore plus vulnérables les personnes nécessitant ce type de service.

**Recommandation n° 19 :** Hausser la contribution gouvernementale reliée au financement du transport adapté à 65 % dans le programme de subvention au transport adapté.

## 4.4 Environnement

Les terrains contaminés sont souvent situés au cœur des municipalités et desservis par des infrastructures de toutes sortes. Ils représentent donc des emplacements à fort potentiel pour le développement économique et la consolidation des milieux. Toutefois, les coûts de décontamination sont souvent trop élevés pour que des projets soient réalisés sur ces terrains, privant ainsi les communautés de projets structurants.

**Recommandation n° 20 :** Hausser les investissements visant à appuyer la valorisation de milieux contaminés et la réhabilitation de terrains.

## 4.5 Aménagement du territoire

L'adoption en mai 2024 de la Loi 48, *Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière* visait notamment à sécuriser les zones scolaires. En effet, la Loi prévoit une nouvelle obligation, soit que : « La personne responsable de l'entretien d'un chemin public est tenue d'aménager de façon sécuritaire la zone scolaire, notamment en tenant compte du guide d'application élaboré par le ministre des Transports en semblable matière ». Ce texte renforce la place primordiale de la sécurité routière dans nos milieux de vie et appelle à une action concertée de toutes les parties prenantes.

Les municipalités, à titre de gestionnaires d'un réseau routier de 107 000 kilomètres, sont incontournables dans la réalisation de cette vision. D'ailleurs, elles sont déjà en action pour améliorer l'aménagement du réseau routier. Toutefois, elles requièrent des moyens financiers pour accélérer et accentuer les travaux visant à aménager leurs territoires de manière plus sécuritaire. À titre de rappel, le Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 pose un constat clair, soit que les moyens financiers parfois limités des municipalités, peuvent constituer un obstacle à la construction et à l'amélioration d'infrastructures de transport, notamment celles destinées aux déplacements d'usagers plus vulnérables.

**Recommandation n° 21 :** Prévoir les sommes nécessaires pour accompagner les municipalités dans l'aménagement sécuritaire et la révision des limites de vitesse des zones scolaires.

## 5 Sécurité publique

### 5.3 Premiers répondants

Plusieurs études démontrent que lorsque le service de premiers répondants relève des municipalités, une réduction significative de la mortalité et de la morbidité des personnes en situation de détresse est constatée. De façon générale, le temps d'intervention est réduit dans ces situations, ce qui occasionne également des économies pour le gouvernement du Québec.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a déjà fait part de son intention d'élargir le service de premiers répondants à un plus grand nombre de services incendies. Pour l'instant, seules quelques villes offrent ce service via leur service de sécurité incendie. Le soutien financier accordé aux municipalités par le MSSS se limite au volet clinique du rôle des premiers répondants (formation, assurance-qualité et matériel de base). Toutes les responsabilités reliées à la gestion (administrative et ressources humaines) et au financement de ces activités relèvent entièrement des municipalités.

La majorité des services incendies au Québec rencontrent des difficultés pour faire face à leurs obligations en matière de sécurité incendie. Avant d'offrir de nouveaux services, ces municipalités doivent avoir la confirmation qu'elles auront un financement suffisant. À l'heure actuelle, les montants proposés par le gouvernement du Québec pour le service de premiers répondants sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts supportés par les municipalités.

**Recommandation n° 22 :** Adopter un programme de compensation financière adéquat permettant aux municipalités de couvrir l'ensemble des frais associés aux services de premiers répondants.



POUR DE PLUS AMPLES  
RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ  
COMMUNIQUER AVEC :

**M. Samuel Roy**  
Conseiller stratégique aux politiques

Tel. : 514 282-7700      2020, boulevard Robert-Bourassa  
Courriel : [sroy@umq.qc.ca](mailto:sroy@umq.qc.ca) Montréal (QC) H3A 2A5